

DOMINIQUE PIANELLI¹

L'APRÈS-CAEM : LES ÉCHANGES ENTRE LES PAYS DE VISEGRAD

RÉSUMÉ Dès la suppression du cadre socialiste qui, jusque fin 1990, définissait les conditions d'échanges réciproques, les relations commerciales au sein du CAEM se désorganisent complètement. L'obligation faite de régler les transactions en devises, de définir les prix en fonction des standards internationaux, entrave les échanges entre partenaires ex-socialistes. En trois ans, entre 1989 et 1992, le commerce entre les pays signataires de l'accord de Visegrad diminue de moitié.

La baisse des niveaux de transaction s'accompagne d'une modification de la structure sectorielle des échanges, plus diversifiée selon les pays et plus proche de celle qui prévaut dans les échanges avec l'OCDE. Ainsi, l'augmentation des ventes à l'Ouest conjuguée à la baisse des ventes à Visegrad peut être considérée comme témoignant d'une adaptation des structures d'offre.

Une série d'études chiffre un niveau qualifié de "normal" des échanges post-CAEM, mesuré par la part d'un pays sur le marché du partenaire. Une structure géographique fictive du commerce extérieur est obtenue à partir d'hypothèses diverses. De façon générale, les échanges des pays de l'accord de Visegrad avec leurs partenaires de l'ancien CAEM seraient aujourd'hui en deçà de leur niveau "normal". Les quatre

pays disposeraient donc, après la forte contraction observée de leurs échanges mutuels, d'un potentiel d'accroissement de leurs parts de marché sur l'ancien CAEM allant de 15 à plus de 40 % par rapport au niveau de 1992-1993. L'entrée en vigueur en mars 1993 de l'accord de libre-échange entre Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie devrait favoriser une relance du commerce intra-zone.

Les chocs majeurs de la désorganisation des échanges et de la réforme des économies peuvent être aujourd'hui considérés comme absorbés. En conséquence, le commerce bilatéral entre pays signataires de l'accord de Visegrad, dont la baisse a permis d'assainir les bases de l'échange, devrait cesser de diminuer, voire reprendre. Néanmoins, la division tchécoslovaque pourrait, du fait de la part prépondérante occupée par l'ex-Tchécoslovaquie dans les exportations au sein de la zone, infléchir quelque peu la dynamique qui se dessine. Dans tous les cas, la taille relativement réduite du marché de Visegrad implique des échanges structurés par un partenaire majeur, qu'il s'agisse de l'Europe occidentale ou de l'(ex)URSS et octroie au commerce intra-zone un caractère résiduel. La très forte réduction de l'offre adressée à l'ex-URSS a reporté sur l'Ouest cette fonction de structuration.

1. Dominique Pianelli est chargée de mission au CEPIL.

Le 1^{er} janvier 1991, intervenait la réforme des paiements pour les échanges effectués entre pays membres du Conseil d'Assistance Economique Mutuel (CAEM), organisation qui ne serait dissoute qu'à l'été. Les pays devaient dès lors régler leurs transactions en dollars. Dès le début du mois de février, trois d'entre eux (la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie) se tournent vers la Communauté européenne prête à ouvrir des négociations bilatérales pour la conclusion d'accords d'association. Cette démarche, qui contraint les pays concernés à aligner leur système de commerce extérieur sur les standards ouest-européens, les encourage à le faire de façon concertée. Ils se réunissent dans cet esprit en février 1991, à Visegrad, en Hongrie. La dénomination de "triangle de Visegrad" restera, bien que ce soit entre quatre pays et non trois, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, à Cracovie – et non à Visegrad – que la concertation commerciale aboutit. Après de longues négociations, le 21 décembre 1992, l'Accord Centre-Européen de Libre-Echange (ACELE) est signé.

La signature de cet accord répond à deux nécessités :

- harmoniser les politiques de commerce extérieur ;
- fixer un nouveau cadre dans lequel les pays signataires peuvent développer leurs relations commerciales les uns avec les autres.

Le CAEM cesse de fait de fonctionner au 1^{er} janvier 1991. Au bout d'un an, les échanges entre pays européens² qui étaient membres de cette organisation se sont écroulés de 40 %³. En conséquence, l'offre globale de ces pays sur le marché mondial baisse de 25 %. Au sein de cette zone CAEM-Europe, les pays sont diversement touchés, selon le poids qu'occupe ce type d'échanges dans leur commerce. Le commerce intra-Visegrad est celui qui, comparativement, est le moins affecté. Quelles sont les raisons de cette chute brutale ? Comment celle-ci a-t-elle modifié la nature des échanges entre les pays les plus avancés dans la transition ? Cette chute est-elle durable ? Telles sont les questions posées ici.

Les raisons de la baisse

Dès la suppression du cadre qui, jusque fin 1990, définissait les conditions d'échanges réciproques et les opérations de commerce extérieur, les relations commerciales se désorganisent complètement. La disparition du CAEM modifie de façon brutale les règles d'échanges. L'obligation faite de régler les transactions en devises, de définir les prix en fonction des standards internationaux entrave les échanges entre partenaires ex-socialistes en général, entre ceux de Visegrad en particulier.

Le pouvoir de commandement des administrations tutélaires en matière d'échanges extérieurs (qui dans les échanges Est-Est existaient aux deux bouts de la chaîne) laisse place à la décentralisation des décisions au niveau des agents

2. Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et URSS. On a exclu ici la RDA.

3. Les données en valeur antérieures à 1991 ont été, pour cette étude, recalculées et harmonisées. Pour une description de la méthode d'harmonisation, voir Pianelli, 1994.

économiques (entreprises). Néanmoins, comme dans d'autres domaines, il n'y a pas substitution immédiate entre initiative centrale et marché. Les échanges fonctionnent donc, un temps, par inertie. L'inexpérience, jointe aux difficultés objectives caractérisant l'ensemble de l'activité économique, ralentit encore davantage le rythme des transactions, affecte le niveau du commerce et modifie certaines de ses caractéristiques. La relative multilatéralisation des opérations commerciales, à l'intérieur de chaque pays, orchestrée par les administrations de tutelle sur la base des accords intergouvernementaux, fait place à une bilatéralisation au niveau de chaque pays, voire de chaque agent, qui s'efforce, tant que les monnaies ne sont pas convertibles, d'équilibrer ses échanges avec chacun de ses partenaires, phénomène renforçant la logique selon laquelle les échanges bilatéraux s'établissent à la hauteur de la plus faible capacité d'exportation.

Les changements dans le système de prix, et la modification des prix relatifs qui en résulte, ont deux conséquences majeures. D'abord, un réajustement brutal à la hausse sur les prix des matières premières, de l'énergie et des combustibles, à la baisse sur ceux des biens industriels est opéré. P. Kenen (1991) donne la mesure de la modification des prix pour les pays signataires de l'accord de Visegrad comme suit : matières premières autres que combustibles +200 %, combustibles +150 %, Chimie +50 %, matériel de transport -15 % ; pas de modification sur les autres catégories de produits. L'effet de la modification du système de prix représente en 1991 une valorisation de 15 % des échanges intra-zone⁴, soit 8 % pour la Hongrie, 38 % pour la Pologne et 5 % pour la RFTS⁵ (TABLEAU 1). L'adoption de prix de référence mondiaux pour les produits échangés au sein de la

TABLEAU 1

Effets de la modification des prix sur la valeur des exportations intra-zone						
En millions de dollars						
	Hongrie à prix		Pologne à prix		RFTS* à prix	
	1991	1990	1991	1990	1991	1990
Agro-alimentaire	102	102	35	35	97	97
Matières premières **	26	9	68	23	49	16
Combustibles	4	2	251	100	69	28
Produits chimiques	71	47	80	53	116	77
Autres produits manufacturés	73	73	181	181	432	432
Matériel de transport	89	105	122	144	318	374
Total	365	337	737	536	1 081	1 024
Variation en %	+8	-	+38	-	+5	-

* République Fédérative Tchèque et Slovaque. ** Sauf énergie.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur.

4. L'expression "commerce intra-zone" désigne dans cet article le commerce entre les pays de Visegrad.

5. La Tchécoslovaquie n'a pas la même dénomination selon l'année à laquelle il est fait référence : Tchécoslovaquie, République Fédérative Tchèque et Slovaque (RFTS), puis République tchèque et Slovaquie à compter du 1^{er} janvier 1993. On utilise ici les différentes dénominations selon la période traitée.

zone, si elle permet de réévaluer le montant des échanges intra-zone, a un effet dépressif sur le volume des transactions, du fait d'une série de difficultés. En premier lieu, les plus fortes hausses de prix touchent des produits commercialisables sur des marchés plus solvables que celui de la zone. Ensuite, pour ce qui est des produits spécifiques, tant du point de vue de leur nature que de leur qualité, la référence systématique aux prix mondiaux est, par définition, impossible. Les échanges bilatéraux entre les trois pays étaient essentiellement définis par les spécialisations acquises par chacun vis-à-vis de l'Union soviétique : la structure d'exportation des pays vers leurs partenaires socialistes était proche de celle des ventes à l'URSS. Les positions de force sont assises sur des gammes de produits peu sophistiquées.

Les changements d'unité et de règles de paiement ne favorisent pas non plus l'essor du commerce bilatéral, du fait de la pénurie de devises et de l'inconvertibilité des monnaies entre elles. Les pays ont en effet opté pour une convertibilité seulement partielle de leur monnaie, dite convertibilité interne, vis-à-vis des devises fortes. La pénurie de devises favorise un report de l'offre vers les marchés occidentaux au détriment de débouchés traditionnels, au demeurant déprimés. Quant aux achats, ils s'adressent plus volontiers à des fournisseurs susceptibles de les financer, en octroyant des crédits acheteurs, ou de garantir une meilleure qualité de produits. Ce n'est pas le cas des partenaires de Visegrad, ni de ceux de l'ex-CAEM. Ainsi, en 1991, si les transactions des pays de Visegrad avec l'Ouest progressent de 35 %, les échanges intra-zone baissent, comme ceux effectués avec l'URSS, de 30 %.

Les pays de Visegrad, en 1991, ont chacun la volonté politique de donner à l'Ouest des gages de réforme : ils veulent entreprendre un rapprochement institutionnel avec la Communauté économique européenne. En accroissant leur ouverture à l'Ouest et en diminuant le niveau des échanges avec l'Est, ils prouvent leur volonté de diminuer des dépendances trop marquées par l'économie socialiste. En un an, la part de l'Ouest dans le commerce des pays de Visegrad gagne vingt points et passe à 65 %, celle de l'ex-CAEM-Europe en perd dix et recule à 23 %. Le commerce intra-zone représente à peine 6 % des échanges.

Enfin, en 1991, ces trois pays sont – plus que d'autres – touchés par une crise qui a une forme triple. En plus de la réforme des échanges, qui frappe tous les pays ex-socialistes, ils sont au coeur d'un processus de réforme de l'économie et d'ajustement macro-économique que les autres entreprennent à peine. En 1991, le PIB chutait de 10 % en Hongrie, de 8 % en Pologne et de 14 % en RFTS. La baisse de la demande a contribué à la réduction des échanges mutuels.

L'ampleur de la baisse

La baisse des échanges entre les pays de Visegrad a démarré dès 1990. A l'époque, la Hongrie réduit de plus de 20 % son offre à la zone. Ses flux d'échange avec la Pologne (-22 %) en sont très affectés. Parallèlement, les importations de la Pologne qui vient d'engager sa thérapie de choc, baissent d'environ 15 %. Le commerce polono-tchécoslovaque reste prépondérant ; la baisse globale des échanges intra-Visegrad n'est que de 5 %.

La chute enregistrée en 1991 est d'une toute autre ampleur. Cette année-là, ce sont la Pologne et la RFTS qui réduisent de plus de 30 % leur commerce intra-zone : les ventes polonaises et les achats tchécoslovaques diminuent d'au moins 50 % (TABLEAU 2), affectant particulièrement le commerce entre ces deux pays. Le commerce bilatéral entre la Hongrie et la RFTS est moins affecté (-20 %). Les ventes de la Tchécoslovaquie vers ce pays s'accroissent même (+11 %), alors que tous les autres flux ont baissé. Les Tchèques ont, en pleine guerre du Golfe, offert de vendre à la Hongrie – pays le plus indépendant de ses fournisseurs socialistes, car s'approvisionnant pour partie de ses besoins auprès d'autres pays – leurs excédents en combustibles. A la fin 1991, soit un an après la réforme du système des paiements, compte tenu du poids prépondérant de la Pologne et de la Tchécoslovaquie dans le commerce intra-zone, celui-ci baisse de 32 %.

La forte chute des échanges intra-Visegrad est néanmoins relativement mesurée, en comparaison de celle qui frappe les autres flux d'échanges entre anciens pays socialistes d'Europe. La baisse est à peu près comparable à celle qui affecte les échanges de ces trois pays avec l'URSS. Mais, le commerce au sein de l'ensemble du CAEM-Europe baisse davantage (de 40 % environ) et le commerce bulgaro-roumain tout particulièrement (de 60 % environ).

Après l'éclatement du CAEM en 1991, la chute des échanges intra-Visegrad se ralentit en 1992. La baisse est de 13 % seulement. Le phénomène le plus notable est la très légère progression (+2 %) du commerce intra-zone amorcée par la Hongrie. Mais la Pologne poursuit son retrait avec une nouvelle diminution de plus de 20 %. La RFTS diminue quant à elle sa présence de 15 %. La nouvelle baisse des échanges polono-tchécoslovaques (-25 %), si elle est très inférieure à celle observée en 1991, continue de peser puisqu'elle affecte les flux qui représentaient encore près de la moitié des échanges intra-Visegrad.

En trois ans, entre 1989 et 1992, les échanges entre pays signataires de l'accord de Visegrad, ont globalement baissé de moitié. Des chutes d'une ampleur particulière sont enregistrées dans les échanges bilatéraux à des occasions précises : réforme polonaise en 1990, réforme tchécoslovaque en 1991, qui contractent surtout la demande que ces pays adressent à la zone. Ces facteurs se conjuguent à la réforme des paiements en 1991 qui modifie la stratégie commerciale des partenaires.

Pourtant, au bout du compte, la structure géographique du commerce intra-zone a peu varié. La Hongrie accroît sa part de marché à 26 % (22 % en 1989), qui reste néanmoins la plus petite. La RFTS conserve sa première place et une présence stable à 42 %. La part de la Pologne est passée en trois ans de 36 à 32 %. Les pays ont en revanche modifié leur position d'offre et de demande à la zone. En 1989, chacun des partenaires équilibrait à peu près ses échanges avec la zone. En 1992, seule la stratégie polonaise conserve cette caractéristique. Ainsi, la Hongrie maintient son niveau d'offre (20 %), mais a accru sa part dans les importations intra-zone (1/3). En 1992, les achats hongrois à la zone de Visegrad, d'une part, dépassent en niveau les achats polonais, et d'autre part atteignent un niveau proche de celui qu'ils avaient en 1989 (-13 % seulement). La répartition de ces achats entre ses deux partenaires diffère néanmoins très sensiblement de celle qui prévalait en 1989. Les achats hongrois à la zone étaient à peu près également répartis entre les deux partenaires, alors qu'en 1992, la Hongrie n'effectue qu'une

TABLEAU 2

Indices d'évolution (en valeur) du commerce intra-zone

Année de base = année précédente =100

1993

Exportations:	Importations		RÉP. TCHEQUE & SLOVAQUIE	TOTAL DES EXPORTATIONS
	HONGRIE	POLOGNE		
Hongrie	-	114	80	77
Pologne	86	-	118	110
Rép. tchèque & Slovaquie	100	94	-	90
Total des importations	96	98	105	95

1992

Hongrie	-	80	112	98
Pologne	107	-	79	85
RFTS*	104	71	-	88
Total des importations	104	73	88	87

* République Fédérative Tchèque et Slovaque

1991

Hongrie	-	90	51	63
Pologne	62	-	48	50
RFTS*	111	79	-	90
Total des importations	93	81	49	68

* République Fédérative Tchèque et Slovaque

1991 **

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	TOTAL DES EXPORTATIONS
Zone A	39	45	56	54
Zone B	37	68	54	56
Zone C	48	85	-	72
Total des importations	46	78	54	62

** Zone A = Bulgarie + Roumanie. Zone B = pays de Visegrad. Zone C= ex-URSS

part mineure de ses achats (26 %) à la Pologne, le reste étant fourni par la Tchécoslovaquie. Au contraire, la RFTS, dont la part dans la demande de la zone baisse de 10 points, pour atteindre 36 %, assure désormais presque la moitié de l'offre.

L La transformation des structures sectorielles

En 1991, la baisse des niveaux de transaction est inégalement répartie selon les produits échangés au sein de la zone de Visegrad. Cette baisse s'accompagne d'une modification des structures sectorielles des échanges, plus diversifiée selon les pays et plus proche de celle qui prévaut dans les échanges avec l'OCDE.

Le commerce de matériel de transport se contracte de près de 70 % en valeur. Une moindre baisse est enregistrée par les autres produits manufacturés (-40 %). Au contraire, les échanges de combustibles sont multipliés par trois, le commerce de matières premières hors énergie connaissant une moindre hausse à +66 %. Les échanges de produits agro-alimentaires et chimiques restent stables. La Pologne joue en l'occurrence un rôle déterminant. En un an, elle baisse de 80 % ses ventes de matériel de transport, de 70 % sa demande de produits manufacturés (surtout à la RFTS). La baisse des échanges de produits manufacturés est inégalement répartie. Les ventes tchécoslovaques augmentent (notamment auprès de la Hongrie, +34 %), mais ne suffisent pas à compenser la baisse de 70 % des achats polonais. La relative stabilité du commerce de produits agro-alimentaires repose en particulier sur la forte croissance des achats polonais, qui compense la moindre demande des autres pays de la zone. Enfin, la baisse de 30 % des ventes de produits chimiques de la Hongrie et de la Pologne est à peu près intégralement compensée par la progression des ventes tchécoslovaques.

Les fortes variations enregistrées dans les échanges des différents produits (en valeur) conduisent, dès 1991, à une modification de la structure par produits des échanges au sein de la zone de Visegrad. En 1990, la structure globale des échanges intra-zones par produits est très concentrée sur quelques catégories de produits. Le matériel de transport compte pour près de la moitié des produits échangés ; les autres produits manufacturés pour près du tiers ; le reste étant à peu près réparti entre les autres produits. En 1991, la part du matériel de transport, essentiellement à cause de l'effet prix, tombe de moitié, à 24 %, le poids des autres produits manufacturés reste stable, celui des autres postes étant en gros multiplié par deux. En outre, dans chacun des pays, si les échanges restent fortement polarisés sur un petit nombre de produits – en moyenne quatre catégories de produits en 1991 – on ne trouve plus, au contraire de l'année précédente, de poste sur lequel soit concentré plus du tiers des échanges. Alors qu'en 1990, le premier produit échangé au sein de la zone (comptant en moyenne environ pour la moitié du commerce), était le même dans chacun des pays (machines et matériel de transport), il diffère en 1991 selon les pays. Trois catégories de produits continuent cependant de concentrer au moins la moitié des échanges au sein de la zone : chimie, semi-produits, machines et matériel de transport.

TABLEAU 3

Avantages comparatifs révélés* en 1992

	Hongrie		Pologne		Tchécoslovaquie	
	Monde	Visegrad	Monde	Visegrad	Monde	Visegrad
Agro-alimentaire	26,00	1,30	2,15	-0,50	1,76	0,08
Matières premières**	3,6	-0,30	2,47	-0,12	4,00	0,04
Combustibles	-17,60	-16,00	-4,78	1,19	-22,66	-0,97
Produits chimiques	-3,16	0,17	-3,90	0,14	-0,27	0,35
Autres produits manufacturés	4,45	-1,18	12,59	1,16	39,76	1,68
Matériels de transport	-15,04	-0,61	8,53	0,23	-18,73	0,62
Total	0,00	-2,77	0,00	2,33	0,00	2,00

* Avantage comparatif révélé par le commerce international. Pour plus de détail sur les formules et les définitions, voir Lafay (1990).

L'indicateur, exprimé en millième du PIB s'écrit : $f_k = \left(\frac{1000}{Y}\right)(X_k - M_k) - (X - M)\left(\frac{X_k + M_k}{X + M}\right)$

soit solde relatif observé de la branche k – solde relatif théorique de la branche k. S'il est positif, la branche connaît un avantage comparatif, s'il est négatif la branche témoigne d'un désavantage comparatif par rapport aux autres branches dans un même pays. Au moment où l'étude est réalisée, on ne dispose pas de structure complète d'échange par produits au-delà de 1992.

** Sauf énergie.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur ; Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche.

TABLEAU 4

Structure des échanges au sein de la zone de Visegrad et avec l'OCDE

	En %																	
	Visegrad									OCDE								
	Hongrie			Pologne			RFTS*			Hongrie			Pologne			RFTS*		
	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992
IMPORTATIONS																		
Agro-alimentaire	10	7	4	6	16	17	5	9	10	4	4	4	11	10	8	5	5	5
Matières premières **	3	8	8	4	4	6	2	8	9	3	2	2	3	2	2	5	4	2
Combustibles	7	18	23	0	1	1	3	27	46	0	1	0	4	5	6	1	1	1
Produits chimiques	8	14	12	8	13	22	8	10	13	13	11	10	9	10	11	13	11	9
Autres produits manufacturés	30	37	41	19	34	28	41	24	26	27	27	28	24	23	26	19	22	22
Matériel de transport	42	17	11	62	32	26	42	23	18	30	32	32	34	35	28	41	41	42
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
EXPORTATIONS																		
Agro-alimentaire	15	28	29	4	5	3	5	9	9	18	19	14	16	12	9	6	5	3
Matières premières **	5	7	7	2	9	9	2	5	7	6	6	5	7	6	6	8	6	5
Combustibles	0	1	6	5	34	35	1	6	8	4	4	3	11	9	7	5	4	3
Produits chimiques	13	19	21	8	11	11	6	11	16	9	9	8	7	7	5	8	8	6
Autres produits manufacturés	21	20	21	42	25	27	26	40	39	34	32	33	31	33	34	33	34	36
Matériel de transport	45	24	17	39	17	15	60	29	21	12	15	17	10	9	10	11	14	14
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* République Fédérative Tchèque et Slovaque. ** Sauf énergie.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur ; OCDE ; Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche.

Enfin, les structures d'exportation et d'importation entre les trois pays, comparées les unes aux autres, sont plus diversifiées en 1991 qu'en 1990. La Hongrie consacre une plus grande part de ses achats aux produits manufacturés, la Tchécoslovaquie est plus demandeuse de combustibles. Quant à la Pologne, elle diversifie davantage sa demande (produits manufacturés, matériel de transport et l'agro-alimentaire). La diversification des structures est également visible au niveau de l'offre. Ainsi, la Hongrie et la Pologne ont, comme premiers postes d'exportations, des produits pour lesquels elles disposent d'avantages propres qui semblent mieux exploités en 1992 (TABLEAU 3) (agriculture hongroise, énergie polonaise). Quant à la RFTS, elle accroît la part de ses ventes de produits manufacturés.

Il est intéressant de comparer la structure sectorielle des échanges au sein de la zone de Visegrad et celle du commerce qu'elle effectue avec l'OCDE (TABLEAU 4). D'abord, la structure d'offre intra-zone se rapproche dès 1991 de celle existant avec l'OCDE, alors que la structure de la demande laisse encore comparativement une place faible aux produits manufacturés. Ensuite, c'est surtout la Tchécoslovaquie qui effectue le rapprochement le plus visible, alors que les différences de structures d'exportation vers les deux zones étaient très prononcées en 1990. Cela est moins marqué en Pologne qui préfère vendre des combustibles à Visegrad et de l'agro-alimentaire à l'OCDE. Quant à la Hongrie, elle vend plutôt de l'agro-alimentaire à la zone Visegrad et des produits manufacturés à l'OCDE.

La persistance de différences notables illustre en particulier la substituabilité encore relativement faible des marchés, au moins au niveau de certaines catégories de produits (TABLEAU 5). Néanmoins, c'est pour les deux catégories de produits dont l'offre interne à la zone a diminué le plus fortement, que les ventes à l'OCDE ont progressé le plus notablement : produits manufacturés et matériel de transport. Dans le premier cas, c'est la Pologne qui effectue les ajustements les plus importants, dans le second, ce sont les autres pays.

Ainsi, l'augmentation des ventes à l'Ouest, conjuguée à la baisse des ventes à Visegrad, témoigne d'une adaptation des structures d'offre. La baisse des ventes sur la zone Visegrad peut révéler la mise au rebut de produits désuets.

TABLEAU 5

Variation des exportations de Visegrad entre 1990 et 1991

En millions de dollars

	Hongrie		Pologne		RFTS*		Total	
	Visegrad	Ouest	Visegrad	Ouest	Visegrad	Ouest	Visegrad	Ouest
Agro-alimentaire	+11	+55	-37	-68	+38	+13	+12	-
Matières premières **	-4	+25	+41	+10	+20	+28	+57	+61
Combustibles	+1	+38	+175	+33	+52	-25	+228	+46
Produits chimiques	-9	+34	-34	+50	+41	+163	-2	+247
Autres produits manufacturés	-56	+267	-452	+901	+99	+945	-409	+2 113
Matériel de transport	-189	+354	-472	+83	-450	+541	-1 111	+978

* République Fédérative Tchèque et Slovaque. ** Sauf énergie.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur.

TABLEAU 6

Structure géographique du commerce de Visegrad

	En%					
	Hongrie		Pologne		RFTS*	
	1985	1992	1985	1992	1985	1992
IMPORTATIONS	100	100	100	100	100	100
URSS	30	17	34	12	34	25
Europe de l'Est	14	7	13	5	14	7
RDA	6	-	6	-	7	-
Ouest	38	70	33	72	32	63
PVD	12	6	14	11	13	5
EXPORTATIONS	100	100	100	100	100	100
URSS	34	13	28	9	34	11
Europe de l'Est	13	6	14	6	14	14
RDA	6	-	5	-	7	-
Ouest	31	71	36	72	35	64
PVD	17	10	17	13	10	11

* République Fédérative Tchèque et Slovaque

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur (arrondis).

L'augmentation de l'offre à l'OCDE ne peut en effet concerner que des produits compétitifs sur ces marchés, dont la qualité est supérieure à celle des produits échangés au sein de la zone. A chaque fois que la qualité ou la spécificité des produits l'a permis, ceux-ci ont été détournés des marchés est-européens au profit des marchés à devises. Dans la mesure où l'Ouest, la CEE en particulier et en son sein surtout l'Allemagne, s'est substitué à l'URSS comme premier partenaire (TABLEAU 6), on peut raisonnablement supposer que l'Europe occidentale a vocation à rester durablement le nouvel élément structurant des échanges. Ainsi, la structure par produits des échanges entre les pays est-européens s'alignerait sur celle de leurs échanges avec l'Ouest. Cette tendance devrait se poursuivre, à condition que la reprise économique à l'Est se confirme et que les réformes engagées s'affermissent.

La poursuite de la baisse ?

Le moindre ralentissement des échanges observé en 1992 et 1993 peut avoir plusieurs explications qui ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre. Le niveau atteint pourrait correspondre à un seuil en dessous duquel le commerce intra-zone ne devrait plus se contracter. Les chocs externes et internes initiaux subis par des agents économiques eux-mêmes en mutation, qui ont sur-ajusté le niveau des échanges intra-zone, sont maintenant – dans une large mesure – absorbés. Ensuite, il est possible que la réorganisation des échanges

intra-zone⁶, même modeste, ait porté quelques fruits. Les responsables économiques des pays de la zone, craignant une plus forte chute des échanges mutuels, ont en effet adopté des mesures techniques de soutien au commerce extérieur avec certains pays post-communistes, notamment en envisageant le règlement en monnaies nationales et certains accords de troc. Ils ont eu recours, de plus en plus fréquemment, à des accords de clearing au sein desquels des agents occidentaux – autrichiens notamment – jouent un rôle croissant⁷. Les accords d'association signés bilatéralement avec la CEE, l'expérience parfois difficile de leur mise en œuvre, ont contribué à maintenir la pression pour la mise en place de nouvelles structures de concertation, qui a abouti enfin, en 1993, après de longues et difficiles tractations, à la création d'une zone de libre-échange entre pays signataires de l'accord de Visegrad.

Des études ont chiffré le niveau qualifié de "normal" des échanges bilatéraux entre pays. Les principales ont été recensées par Sandor Richter & Laszlo Toth (1993). Elles permettent d'obtenir une structure géographique fictive du commerce extérieur à partir de diverses hypothèses :

- Hamilton & Winters (1992) utilisent les hypothèses du modèle de gravitation de Linnemann (1966)⁸ en prenant 1985 comme année de base ;
- Rodrick & Collins (1991), partant de l'hypothèse que le commerce extérieur des pays de l'Europe de l'Est eût été différent si ces pays n'avaient pas été intégrés dans le CAEM, utilisent la structure géographique et le degré d'ouverture de pays ouest-européens comparables, leur évolution entre 1928 et 1989 et en déduisent le niveau "normal" des échanges des pays est-européens en 1989 ;
- Havrylyshyn & Pritchett (1991) appliquent ce modèle de gravitation au commerce de ces pays uniquement avec l'Ouest et ne traite le commerce entre pays est-européens que comme un flux résiduel ;
- Rosati (1992) rajoute au modèle de gravitation simple testé sur les pays occidentaux en 1987, une variable de préférence commerciale (appartenance à la CEE, à l'AELE) ; une étude récente de la Commission économique pour l'Europe⁹ se propose de chiffrer le niveau "normal" d'échange entre les pays de Visegrad, à partir d'une estimation propre du PIB en 1991.

Si l'on compare les conclusions de ces études avec le niveau d'échanges réels en 1992, on observe les éléments suivants (TABLEAU 7)¹⁰.

De façon générale, – à l'exception d'un seul des modèles –, les échanges des pays de l'accord de Visegrad avec leurs partenaires de l'ex-CAEM seraient aujourd'hui en deçà de leur niveau "normal". Cela est vrai pour les échanges de la Hongrie et de la Pologne avec l'Europe centrale et orientale. Au contraire, les exportations tchécoslovaques sur cette zone restent au dessus de la "normale" en 1992. Il en est de même des importations de la RFTS en provenance de

6. Les négociations de Visegrad sont alors en cours.

7. En février 1991, les banques commerciales qui opèrent en Europe de l'Est, certaines banques est-européennes (hongroise et polonaise en particulier) ont créé, avec le soutien de la BERD, l'Union de clearing est-européenne.

8. Sur les modèles de gravitation, voir Adam & Boillot dans ce numéro.

9. *Economic Bulletin for Europe*, 1993, vol. 45.

10. Bien que nombre de modèles de gravitation expliquent le niveau absolu des échanges bilatéraux, certains ne présentent leurs conclusions que sous forme de part de marché. On a donc retenu ici des pourcentages, formulation permettant l'analyse comparative la plus complète pour la zone est-européenne. Cette analyse pourrait être un peu modifiée si l'on prenait en compte les modèles qui concluent également que le commerce avec la Communauté européenne est également inférieur à son niveau normal.

TABLEAU 7

Part de l'ex-CAEM dans le commerce extérieur des pays de Visegrad

	En % du total					
	HONGRIE		POLOGNE		RFTS*	
<i>Europe centrale et orientale</i>	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
observé 1992	6	7	6	5	12	7
observé 1991	5	6	6	5	13	7
Théorique, selon Rodrik & Collins	15	12	9	14	11	8
<i>Ex-Union soviétique</i>						
observé 1992	13	17	9	12	11	25
observé 1991	13	14	11	14	19	32
Théorique, selon Rodrik & Collins	18	15	14	25	14	10
<i>Total Europe de l'Est</i>						
observé 1992	19	24	15	17	25	32
observé 1991	18	20	17	19	32	39
Théorique, selon Hamilton & Winters	27	26	28	27	24	23
Théorique, selon Rodrik & Collins	33	27	23	39	25	18
Théorique, selon Havrylyshyn & Pritchett	10	8	23	12	8	6

* République Fédérative Tchèque et Slovaque.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur.

TABLEAU 8

Commerce intra-zone : flux observés en 1992

Exportations \ Importations	EN % DES FLUX THÉORIQUES			Total exportations
	Hongrie	Pologne	RFTS*	
Hongrie	-	36	57	47
Pologne	44	-	33	64
RFTS*	116	78	-	-
Total importations	82	62	69	93
EN % DES FLUX THÉORIQUES AVEC ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE				
Hongrie	-	26	42	34
Pologne	32	-	56	47
RFTS*	84	60	-	-
Total importations	60	45	50	68

* République Fédérative Tchèque et Slovaque.

Sources : données nationales ; calculs de l'auteur ; "Economic Bulletin for Europe", 1993, vol. 45.

l'ex-URSS et la tendance de réduction importante de la part de l'ex-URSS observée en 1992 sur le marché tchécoslovaque devrait s'accélérer. Les échanges intra-Visegrad de la Pologne représentent entre 64 % (exportations) et 62 % (importations) de leur niveau normal (tableau 8). Dans cet exemple de la Pologne, on observe également que la création d'une zone de libre-échange permettrait un doublement du montant du commerce puisque les flux observés actuellement ne représentent que 50 % des exportations théoriques avec zone de libre-échange et 47 % des importations théoriques (TABLEAU 8). On retrouverait, dans ces conditions, un niveau proche de celui de 1989.

Les trois pays disposeraient donc aujourd'hui, après la forte contraction de leurs échanges mutuels, d'un potentiel important d'accroissement de leurs parts de marché sur l'ancien CAEM. Dans la plupart des cas, l'essor des échanges s'appuierait plus sur l'Europe centrale et orientale que sur les Etats issus de l'URSS. La Hongrie pourrait espérer développer surtout ses exportations, qui restent inférieure de moitié à leur niveau "normal", la Pologne peut accroître dans des proportions comparables ses achats à la zone.

L'entrée en vigueur en mars 1993 de l'accord de libre-échange – dit de Visegrad – entre Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie devrait favoriser une relance des échanges intra-zone¹¹. Il s'agit de réduire progressivement – jusqu'à leur suppression en huit ans – les tarifs douaniers, en commençant par les produits les moins sensibles (semi-produits et matières premières en particulier)¹². Une diminution des tarifs protégeant les produits agricoles devrait intervenir dans les cinq ans. L'augmentation des échanges consécutive à cette entente serait notable. Néanmoins, même s'ils progressent, les échanges entre pays d'Europe centrale et orientale auront une incidence relativement mineure sur la croissance économique dans cette zone, dans la mesure où ils ne représentent qu'une faible part du commerce extérieur et le PIB de ces pays.

Conclusion

Les chocs majeurs de la désorganisation des échanges et de la réforme des économies peuvent être considérés comme absorbés. En conséquence, le commerce bilatéral entre pays signataires de l'accord de Visegrad, dont la baisse a permis d'assainir les bases de l'échange, du point de vue structurel et institutionnel, devrait cesser de diminuer. C'est ce qu'on observe en 1993. Néanmoins, la division tchécoslovaque, pourrait, du fait de la part prépondérante occupée par l'ex-Tchécoslovaquie dans les exportations au sein de la zone (près de 50 % en 1991), infléchir quelque peu le rythme de la dynamique qui se dessine. Mais dans tous les cas, la taille relativement réduite du marché de Visegrad implique des échanges structurés par un partenaire majeur, qu'il s'agisse de l'Europe occidentale ou de l'(ex)URSS et octroie au commerce intra-zone un caractère résiduel. La très forte réduction de l'offre adressée à l'ex-URSS a reporté sur l'Ouest cette fonction de structuration.

D. P.

RÉFÉRENCES

- Collins S. M. & D. Rodrick (1991), "Eastern Europe and the Soviet Union in the World Economy", *Institute for International Economics*, Washington, mai 1991, n° 32.
- Hamilton C. B. & L. A. Winters (1992), "Trade with Eastern Europe", *Economic Policy*, Cambridge, avril, n° 14.
- Havrylyshyn O. & L. Pritchett (1991), "European Trade Patterns after the Transition", *World Bank Working Paper*, août.
- Kenen P. B. (1991), "Trade and Payments among CMEA Countries", in *Reprints in International Finance*, Princeton, juillet, n° 27.
- Lafay G. (1990), "La mesure des avantages comparatifs révélés", *Economie Prospective Internationale*, revue du CEPII, 1er trimestre, n° 41.
- Pianelli D. (1994), "L'après CAEM : La dynamique des échanges entre les pays de Visegrad", *Document de travail CEPII*, n° 94-16.
- Ritcher S. & L. Toth (1993) "After the Agreement on Free Trade Among the Visegrad Countries : Perspectives for Intra-Regional Trade in East-Central Europe", *Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche, Forschungsberichte* n° 195, avril.
- Rosati D. K. (1992), "Problems of Post-CAEM Trade and Payments", in J. Flemming (BERD) & J. M. C. Rollo, (Royal Institute for International Affairs), (eds), *Trade, Payments and Adjustment in Central and Eastern Europe*, Londres.